MAIRIE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019 Débat d'Orientation Budgétaire

Le conseil municipal du 24 janvier était consacré aux orientations budgétaires de la commune pour 2019.

Cet exercice 2019 se caractérisera une nouvelle fois par un niveau très soutenu d'investissements. Alain Lapacherie a exposé la situation financière de la commune. La rigueur qu'il a imposée donne des résultats tangibles. La hausse des frais de personnel est limitée à 1,65% et depuis le début du mandat, les charges à caractère général sont en baisse malgré l'emprunt souscrit en 2018 pour financer les travaux du bâtiment Charles Ceyrac. Les charges d'emprunts sont en recul très net. La capacité de désendettement de la commune ne dépasse pas sept mois. Le ratio recettes sur dépenses de fonctionnement est en progression. Tous les indicateurs sont donc au vert et ce sans recourir à la fiscalité. Les taux communaux sont en effet stables depuis 2012.

Les dépenses d'investissement ont explosé en 2018 pour atteindre 2,8 millions d'euros contre 1,5 million en 2017.

A ce jour, la commune a réalisé près de 7 millions d'euros d'investissement soit plus que sur la totalité du mandat précédent.

Alain Lapacherie a indiqué que même si 2019 serait la dernière année du mandat, le volant d'investissement serait encore particulièrement soutenu avec un prévisionnel de 3 millions d'euros. Dans cette enveloppe, il a particulièrement relevé trois éléments :

- outre l'achèvement de l'ensemble Charles Ceyrac, la commune restructure complètement les cours des écoles du bourg y compris celle de la nouvelle garderie.
 L'objectif est d'en assurer l'accessibilité et améliorer la sécurité et le confort. La commune y consacrera une enveloppe de 280 000 euros.
- En parallèle, la première tranche du Programme d'Aménagement de Bourg de Bernou sera mise en œuvre. Il s'agit de restructurer les espaces publics autour du groupe scolaire depuis la route départementale N°152 jusqu'au lotissement du Pré-Haut. L'enveloppe pour la première année s'élève à 400 000 euros.
- La voirie va bénéficier d'une dotation exceptionnelle de 630 000 euros pour notamment, deux opérations : l'achèvement de la VC N°12 sur les coteaux mais surtout la restructuration de la rue de la Fontaine depuis Laumeuil jusqu'au gymnase. Cette opération succèdera aux travaux de réfection des réseaux d'assainissement conduit par la C.A.B.B. Elle comptera pour la partie urbaine, une opération de sécurité avec la mise en place de plateaux surélevés et une réfection complète de la chaussée jusqu'au gymnase.

D'autres opérations sont prévues comme la mise en accessibilité des sanitaires de l'école du bourg, la réfection de la zone d'éclairage des terrains de tennis/athlétisme du stade et un volant important sur le matériel avec le renouvellement du véhicule voirie.

Si la commune affiche de bons résultats financiers, le Maire s'est tout de même interrogé sur la perte des concours financiers qui s'accentue. En effet, le Conseil Municipal s'est prononcé sur différentes demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la C.A.B.B pour ces dossiers. La commune peut espérer un volant de 200 000 euros de contributions nouvelles, ce qui est peu, sachant qu'en parallèle les dotations d'Etat au titre du fonctionnement continuent de baisser. L'exonération de la taxe d'habitation et sa compensation sont une véritable hypothèque sur plus de 40% du produit fiscal communal.

Dans les différents dossiers, tous adoptés à l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le nouveau règlement intérieur de la médiathèque Marcelle Delpastre, une régularisation foncière à Puyfaure et un avenant prolongeant la convention d'assistance technique avec la C.A.B.B pour l'accueil de loisirs sans hébergement Les Petits Grillons.

Grand Débat : la majorité municipal a souhaité présenté une contribution au titre du grand débat. En effet, de nombreux thèmes de celui-ci concernent directement les collectivités territoriales. Il s'agit notamment du rôle, du nombre et de la place des élus, de la fiscalité, de l'organisation des collectivités territoriales, des services publics. La majorité s'est donc positionnée sur ces sujets. Le groupe d'opposition « Un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche » n'a pas souhaité s'associer à ce texte.

Le maire a rappelé que chacun avait la possibilité de contribuer individuellement et que la commune donnerait aux saint-pantaléonnaises et saint-pantaleonnais l'occasion de s'exprimer à la réunion « Grand Débat » organisé le vendredi 8 février à 20h30 à l'espace culturel Charles Ceyrac (Salle Simone Veil) à 20h30.